

ACTUALITÉS

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY PRÊT À ACCEPTER LA CRÉATION D'UN ORDRE POUR LES INFIRMIERS

Le 13 Janvier 2005 - (APM Santé) : Le ministre de la Santé s'est de nouveau déclaré jeudi prêt à accepter la création d'un conseil national de l'Ordre pour les infirmières "dès que les représentants de la profession se seront mis d'accord". Interpellé jeudi matin sur France Inter par une auditrice sur la crise de cette profession et le refus du gouvernement de créer un Ordre pour les infirmières, Philippe Douste-Blazy a reconnu que la profession vivait effectivement une "crise" et qu'il faudrait envisager des solutions.

"Les infirmières pratiquent leur profession seulement sept ans en moyenne. Il y a un malaise important dans cette profession. La crise est particulièrement importante en Ile-de-France où elles rencontrent également des problèmes de logements et de salaires. Il nous faudra trouver des solutions", a-t-il répondu.

Le ministre a par ailleurs considéré que le principal obstacle à la création d'un tel Ordre était constitué par les conflits entre les différentes organisations qui représentent les infirmières.

"Je ne suis pas contre un Ordre pour les infirmières. Mais je serai d'accord lorsque les deux ou trois syndicats se mettront d'accord", a-t-il expliqué.

S'adressant ensuite directement à l'auditrice, le ministre a conclu : "régler d'abord les différents au sein de vos organisations. S'il y a un accord entre les trois [organisations], alors je dirai oui".

Philippe Douste-Blazy avait fait des déclarations similaires au cours du salon infirmier en novembre dernier./cf

© 2004 APM-Santé - Tous droits réservés . Les données APM Santé sont la propriété de APM International. Toute copie, republication ou redistribution des données APM Santé, notamment via la mise en antémémoire, l'encadrement ou des moyens similaires, est expressément interdite sans l'accord préalable écrit de APM. APM ne sera pas responsable des erreurs ou des retards dans les données ou de toutes actions entreprises en fonction de celles-ci ou toutes décisions prises sur la base du service. APM, APM Santé et le logo APM International, sont des marques d'APM International dans le monde. Pour de plus amples informations sur les autres services d'APM, veuillez consulter le site Web public d'APM à l'adresse www.apmnews.com